

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr



Standard..... 01-40-58-75-00

Service éditorial 01-40-58-77-56

BODACC « A »

Annonce n° 1178

80 – SOMME

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AMIENS

Ventes et cessions

514 001 593 RCS Amiens.

TEAM 3 SERVICES.

Forme : Société par Actions Simplifiée.

Capital : 3380000.00 EUR.

Adresse : RD 164, 12 Rue de Chaulnes, 80200 Estrées-Deniécourt.

Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION Fusion par voie d'absorption par la société " PM PRO " de la société " TEAM 3 SERVICES " : " " PM PRO " Société par actions simplifiée au capital de 1.113.600 euros Dont le siège social est à FEUGES (10150) Route de Charmont Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de TROYES sous le n° 095 850 723 Société absorbante et " " TEAM 3 SERVICES " Société par actions simplifiée au capital de 3.380.000 euros Dont le siège social est à ESTREES-DENIECOURT (80200) RD 164 12 Rue de Chaulnes Immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'AMIENS sous le n° 514 001 593 Société absorbée 1. Évaluation de l'actif et du passif de la société " TEAM 3 SERVICES " dont la transmission à la société " PM PRO " est prévue : - Actif : 21.487.258,43 euros - Passif : 17.172.162,11 euros - Soit un actif net apporté de 4.315.096,32 euros 2. En raison de la détention par la société absorbante de la totalité des actions émises par la société absorbée, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital. 3. Rapport d'échange des droits sociaux : Les apports effectués par la société absorbée n'étant pas rémunérés par l'attribution de titres de la société absorbante, il n'a été établi aucun rapport d'échange. 4. Mali de fusion : -445.923,68 euros. Ce mali est une valeur provisoire. L'existence d'un boni ou mali de fusion ne pourra être définitivement arrêtée qu'après l'établissement du bilan de cessation d'activité de l'absorbée au 31/10/2020. Le boni ou mali de fusion sera comptabilisé dans les conditions prévues par la réglementation comptable. 5. Le projet de fusion a été établi à FEUGES (10150) en date du 02 septembre 2020 et a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de TROYES (10), le 08 septembre 2020 au nom de la société " PM PRO ", société absorbante, et au Greffe du Tribunal de Commerce d'AMIENS (80), le 08 septembre 2020, au nom de la société " TEAM 3 SERVICES ", société absorbée. Pour Avis..